



Conseil Municipal du 20 mars 2026

Délibération n°2026.03.05

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Maire : M. Eric MIOSSEC
Secrétaire de séance : Xavier LACHAUX

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 20 mars 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

Etaient présents : M. Eric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; Mme Monique PRIGENT ; M. Stéphane LE BORGNE ; M. Cyril BIHAN ; M. Julien KERAUTRET ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Xavier LACHAUX ; M. Patrick GUEN ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; Mme Gwénola MEVEL

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir Mme Rachel KERGUILLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.03.05 Election des adjoints

(Rapporteur : M. Le Maire/délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération 2026.03.04 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats est déposée. Cette liste est la suivante :

Conseil municipal - Séance du 20 mars 2026

- Gilles CRIBIER – 1^{er} adjoint
- Catherine ROLLAND – 2^{ème} adjointe
- Régis MIOSSEC – 3^{ème} adjoint
- Mélanie YVEN – 4^{ème} adjointe
- Alexandre REMEUR – 5^{ème} adjoint

L'unique liste est élue avec 15 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Gilles CRIBIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 23 mars 2026

Le Maire, Eric MIOSSEC	Le secrétaire de séance, Xavier LACHAUX
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 23 mars 2026
- La publication, le 23 mars 2026

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*